

ECOCHAUFFAGE SPRL

A l'attention de Monsieur Joffrey Marchi
Pavé de Roeulx 451
7110 Strepv-Bracquegnies

Date: 27 avril 2021
Votre contact : Monsieur Bjorn PORTIER
Notre référence : BJP/LMR/BCQ771- BCQ772- BCQ773-14978/1160.21
Concerne : Renouvellement labellisations Construction Quality – Quest

Monsieur Marchi,

Veillez trouver ci-joint les attestations pour le renouvellement de vos labellisations Solar PV – NRQual-PV, Heat Pump – NRQual-PAC et Solar Thermal – NRQual-SOL de Construction Quality et Quest. Vos nouvelles labellisations sont maintenant valables jusqu'au :

Solar PV – NRQual-PV jusqu'au 24 septembre 2024
Heat Pump – NRQual-PAC jusqu'au 2 février 2025
Solar Thermal – NRQual-SOL jusqu'au 5 août 2024

Nous vous présentons toutes nos félicitations pour l'image positive et de qualité que vous véhiculez au travers de la gestion de votre entreprise et vous prions d'agréer, Monsieur Marchi, l'expression de nos salutations distinguées.



Ir. Benny DE BLAERE
Président du Comité général de gestion
d'agrément et de certification



BCCA

ATTESTATION

Solar PV – NRQual-PV

En qualité d'opérateur de labellisation, désigné par Construction Quality,
BCCA déclare avoir constaté que l'entreprise

Ecochauffage sprl

Pavé du Roelx 451, BE – 7110 Strepy-Bracquegnies

a pris toutes les mesures pour respecter les exigences du référentiel "CONSTRUCTION QUALITY-QUEST pour entreprises d'installation et de conception de systèmes photovoltaïques" (version 6f 13 juillet 2015) y compris les exigences supplémentaires du label NRQual-PV. L'attestation est attribuée sur base de l'avis de la Commission Technique compétente.

La présente attestation couvre les systèmes photovoltaïques présentant les caractéristiques suivantes :

- inclinaison et orientation fixes ;
- cellules monocristallines, polycristallines et amorphes ;
- installations couplées au réseau basse tension ;
- puissance de raccordement limitée à 10kVA.

L'attestation est donnée sur base d'une évaluation favorable du dossier de demande et de l'inspection d'un système installé par l'entreprise.

BCCA asbl surveille la mise en œuvre effective du référentiel précité à l'aide d'inspections par sondage de systèmes installés.

N° attestation BCQ-771-14978 | Valable du 15 septembre 2019 au 14 septembre 2024

Délivrée à Bruxelles, le 27 avril 2021.

ir. B. De Blaere,
Président du Comité de Gestion Générale
Certification et Agrément
BCCA

La validité de cette attestation peut être contrôlée sur le site web www.bcca.be.

BELGIAN CONSTRUCTION CERTIFICATION ASSOCIATION ASBL
FONDATEURS: CSTC ET SECO
RUE D'ARLON 53, BE – 1040 BRUXELLES
TÉL. + 32 2 238 24 11
MAIL@BCCA.BE | WWW.BCCA.BE



BCCA

ATTESTATION

Heat Pump – NRQual-PAC

En qualité d'opérateur de labellisation, désigné par les asbl Quest et Construction Quality, BCCA déclare avoir constaté que l'entreprise

Ecochauffage sprl

Pavé du Roeulx 451, BE – 7110 Strepv-Bracquegnies

a pris toutes les mesures pour respecter les exigences du référentiel "CONSTRUCTION QUALITY-QUEST pour entreprises d'installation et de conception de pompes à chaleur" (version 5e, 24 septembre 2015) y compris les exigences supplémentaires du label NRQual-PAC. L'attestation est attribuée sur base de l'avis de la Commission Technique compétente.

La présente attestation couvre les systèmes qui, à l'aide d'une machine thermique, utilisent la chaleur présente dans l'environnement pour le logement et qui présentent les caractéristiques suivantes :

- il s'agit de pompes à chaleur électriques ;
- qui utilisent la chaleur du sol, de l'eau (souterraine) ou de l'air avec un circuit ouvert ou fermé ;
- les installations sont essentiellement utilisées pour le chauffage des bâtiments (via une distribution d'eau ou d'air vers les différentes espaces). Elles peuvent en complément aussi être utilisées pour la préparation d'eau chaude sanitaire et/ou pour le refroidissement d'espace ;
- la pompe à chaleur doit être produite en série ;
- la capacité de chauffage de l'unité est limitée à 100 kW ;
- par système de pompe à chaleur, on entend l'ensemble de l'installation : pompe à chaleur, réservoir de stockage, raccords, isolation, pompe de circulation, unité de régulation, sondes de température, vase d'expansion, réserve de remplissage, purgeurs et conduites, groupe de sécurité, source ;
- le dimensionnement est limité aux applications résidentielles uni- ou bi-familiales.

L'attestation est donnée sur base d'une évaluation favorable du dossier de demande et de l'inspection d'un système installé par l'entreprise.

BCCA asbl surveille la mise en œuvre effective du référentiel précité à l'aide d'inspections par sondage de systèmes installés.

N° attestation BCQ-772-14978 | Valable du 3 février 2020 au 2 février 2025

Délivrée à Bruxelles, le 27 avril 2021.

ir. B. De Blaere,
Président du Comité de Gestion Générale
Certification et Agrément
BCCA

La validité de cette attestation peut être contrôlée sur le site web www.bcca.be.

BELGIAN CONSTRUCTION CERTIFICATION ASSOCIATION ASBL
FONDATEURS: CSTC ET SECO

RUE D'ARLON 53, BE – 1040 BRUXELLES
TÉL. + 32 2 238 24 11
MAIL@BCCA.BE | WWW.BCCA.BE



BCCA

ATTESTATION

Solar Thermal – NRQual-SOL

En qualité d'opérateur de labellisation, désigné par Construction Quality,
BCCA déclare avoir constaté que l'entreprise

Ecochauffage sprl

Pavé du Roelx 451, BE – 7110 Strepy-Bracquegnies

a pris toutes les mesures pour respecter les exigences du référentiel "CONSTRUCTION QUALITY-QUEST pour entreprises d'installation et de conception de systèmes chauffe-eau solaires" (version 5d 24 septembre 2015) y compris les exigences supplémentaires du label NRQual-SOL. L'attestation est attribuée sur base de l'avis de la Commission Technique compétente.

La présente attestation couvre les systèmes solaires thermiques présentant les caractéristiques suivantes :

- capteurs à inclinaison et orientation fixes et installations pourvues d'un ballon ;
- capteurs plans vitrés, à tubes sous vide en surexposition ou intégrés au bâtiment ou montés à proximité du local technique ;
- installations conçues pour être reliées à un système d'appoint ;
- système protégé contre le gel et la surchauffe ;
- dimensionnement limité aux applications résidentielles uni- ou bi-familiales.

L'attestation est donnée sur base d'une évaluation favorable du dossier de demande et de l'inspection d'un système installé par l'entreprise.

BCCA asbl surveille la mise en œuvre effective du référentiel précité à l'aide d'inspections par sondage de systèmes installés.

N° attestation BCQ-773-14978 | Valable du 6 août 2019 au 5 août 2024

Délivrée à Bruxelles, le 27 avril 2021.

ir. B. De Blaere,
Président du Comité de Gestion Générale
Certification et Agrément
BCCA

La validité de cette attestation peut être contrôlée sur le site web www.bcca.be.

BELGIAN CONSTRUCTION CERTIFICATION ASSOCIATION ASBL
FONDATEURS: CSTC ET SECO

RUE D'ARLON 53, BE – 1040 BRUXELLES
TÉL. + 32 2 238 24 11
MAIL@BCCA.BE | WWW.BCCA.BE